

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 24 août 2009

Date convocation : 18/08/2009

Absents : LANSELLE Olivier, ISANCHOU Jean-Claude, CAVALIE Fabienne.

1- Agent chargé des pesées au pont bascule et pèse bascule : Madame le Maire rappelle les termes du compte rendu du 06 juillet 2009, relatif à la non possibilité de signer un nouveau contrat avec Françoise DELES, agent chargée des pesées au pont bascule et au pèse bétail..

IL est décidé pour remercier Françoise DELES pour son travail et sa disponibilité de lui offrir une céramique réalisé par Guillermo Sévillano.

Madame le Maire expose les chiffres de recettes des pont bascule et pèse bétail sur ces dernières années. Le plus fort de la fréquentation du pont bascule se situe sur les mois de juillet et août, correspondant principalement aux récoltes des agriculteurs. Ainsi il est décidé de laisser libre l'accès au pont bascule, sans délivrance de tickets de pesée. Les communes alentours de Montauriol, Tréban, Moularès et Pampelonne, seront sollicitées pour verser une éventuelle participation aux frais de vérification notamment (coût annuel TTC 728.36 €). Les modalités de versement seront à définir avec le trésorier.

Pour les bascules pèse bétail, il a été proposé aux 2 principaux groupements (SA4R et M.COURDURIE), la mise en place d'un accès en autonomie avec le paiement mensuel d'un forfait de 200 €. Cette somme a été calculée en prenant une moyenne sur les années 2007, 2008 et 2009. Seule la société SA4R a répondu favorablement à cette proposition qui sera mise en place à compter du 01 septembre 2009 et redéfinie si nécessaire dans un délai de 6 mois de fonctionnement

2- Signalétique et sécurité des usagers dans le village : afin d'assurer la sécurité des usagers et notamment des piétons, il est décidé de mettre en place :

- une interdiction de stationner rue de Tanus le Vieux, côté pair de numéro 2 au numéro 14, pour sécuriser la circulation des piétons sur cette rue empruntée par bon nombre d'enfants et de parents pour se rendre à l'école

- un stop au croisement de la rue Ste Martianne (rue qui dessert le lotissement de la Bouriette) avec l'avenue Paul Bodin

3- Sinistre atelier : Compte rendu de l'entrevue avec l'expert des assurances AXA, qui a procédé à une récapitulation de dommages pour indemnisation. Nous sommes en attente du dossier d'indemnisation qui devra être entériné par le conseil municipal. Un acompte de 10 000 € va être versé dans les jours à venir.

Madame le Maire de Tanus,
Rolande AZAM

24/08/2009